L'ÉGLISE CATHOLIQUE VEUT-ELLE ENCORE DE SES ÉGLISES ? 1

Du cri d'alarme à la conscience de nos responsabilités communes

par Claude DAGENS, évêque d'Angoulême

Le mardi 11 septembre 2007 avait lieu à Paris, au Palais du Luxembourg, le 10è colloque organisé pour les **Journées juridiques du Patrimoine**. Ce colloque, qui réunissait plus de 300 personnes, était consacré au « **Patrimoine français et à son environnement**. »

Les échanges de l'après-midi portaient exclusivement sur « la protection du patrimoine cultuel ». Introduits par une intervention de Madame Béatrice de ANDIA, présidente et fondatrice de l'Observatoire du Patrimoine religieux, autour de la question : « Quel avenir pour 40 000 clochers ? Péril de leur destruction ou pari de leur protection ? », ces échanges ont été conclus par Monseigneur Claude DAGENS, évêque d'Angoulême, qui, au nom de la Conférence des évêques de France, devait répondre à une interrogation sensible : « L'Église catholique veut-elle encore de ses églises ? »

Voici quelle a été sa réponse, à la fois positive et réaliste, c'est-à-dire liée à l'engagement de l'Église catholique, qui désire être reconnue avec sa Tradition vivante, présente dans la société actuelle, respectueuse de la loi de 1905 et prête à travailler avec d'autres à l'avenir de nos églises.

I - DES INQUIÉTUDES ET DES RESPONSABILITÉS PARTAGÉES

Permettez-moi de commencer par un aveu : face à la question qui m'a été posée, j'ai d'abord eu l'intention, ou peut-être la tentation, de réagir de façon polémique, en refusant la critique latente contenue dans cette question à l'égard de l'Église catholique et de ses responsables qui seraient plus ou moins soupçonnés d'être défaillants par rapport à la protection de notre patrimoine cultuel.

Mais, après réflexion, et parce que je représente la Conférence des Évêques de France, j'accepte d'entendre les cris d'alarme et les appels à la vigilance qui nous sont adressés. À quelques conditions préalables :

Que l'on examine d'abord avec rigueur la situation réelle faite aujourd'hui aux bâtiments du culte par l'État laïque, en reconnaissant simplement qu'une très grande partie de nos églises – environ 40 000 sur 45 000 d'après des évaluations puisées aux meilleures sources – sont protégées par les règles de la domanialité publique, pour celles qui ont été construites avant 1905, que les communes et les collectivités publiques exercent de plus en plus leurs responsabilités d'entretien et de restauration à l'égard de ces bâtiments du culte et que les départements ou les régions peuvent apporter leurs contributions financières aux opérations envisagées, sans oublier qu'une partie des ressources affectées aux travaux sur les monuments historiques est consacrée aux cathédrales et aux églises protégées par la loi de 1913.

Seconde condition : si des cris d'alarme sont parfois justifiés, de l'Anjou à la Bourgogne, ou en d'autres régions, face à des démolitions ou à des désaffectation discutables,

¹ Ce texte est celui d'une intervention qui a été faite au cours d'un colloque organisé à Paris, au Sénat, le 11 septembre 2007, dans le cadre des Journées juridiques du patrimoine

il serait bon que ces cris d'alarme puissent aboutir aussi à des décisions aussi communes que possible.

Il me semble que c'est le but de notre rencontre : même si nous avons à partager des inquiétudes réelles, nous ne pouvons pas ne pas être ici, au Sénat, les témoins d'un état d'esprit de plus en plus général, qui n'est pas fait de résignation, mais de responsabilité. Comme évêque, j'en fais souvent l'expérience : dans notre France laïque, plus d'un siècle après la loi de séparation entre l'Église et l'État, les bâtiments du culte catholique sont l'objet d'un attachement généralement commun qui va bien au-delà et des appartenances politiques, et des pratiques religieuses.

Ce patrimoine cultuel exige d'être reconnu comme un élément constitutif de notre histoire et de notre mémoire. L'Église catholique est spirituellement et institutionnellement liée à cette histoire et à cette mémoire. Et puisque vous m'interrogez sur sa participation à la responsabilité commune qui nous incombe, je vous répondrai sans hésitation : oui, il a pu exister et il peut exister pour l'Église catholiques des défaillances et des insuffisances, mais il existe aussi en elle, je l'atteste, la conviction profonde que l'avenir de nos églises rurales, et aussi urbaines et périurbaines, dépend, dans une large mesure, de la manière dont la présence catholique peut être aujourd'hui reconnue à l'intérieur de notre société, sur un terrain qui est à la fois culturel, institutionnel et spirituel.

Ce sont les trois domaines que je voudrais maintenant circonscrire, en exprimant un triple souhait :

- Que l'Église soit reconnue avec sa Tradition vivante!
- Que l'Église accepte de servir avec d'autres l'avenir de nos églises !
- Que l'Église n'ait pas peur d'exercer vraiment sa mission d'initiation chrétienne à travers ces églises !

Et si jamais je m'exprime ainsi en termes beaucoup plus théologiques que politiques, j'espère que vous ne m'en voudrez pas. Mais je tiens à vous faire savoir que cette théologie de l'Église est aussi une théologie pratique, qu'elle est inséparable de mon métier et de mes responsabilités d'évêque d'Angoulême, heureux de rencontrer souvent des élus locaux de Charente qui n'hésitent jamais à veiller activement sur leurs églises, heureux aussi d'avoir pu réaliser une rénovation du chœur de notre grande cathédrale romane du XIIème siècle, grâce à l'engagement très réel de tous les responsables culturels de la région et du département, et n'oubliant surtout pas que j'ai tenu il y a quelques années à réviser les statuts de nos commissions diocésaines d'Art sacré, en leur assignant une quadruple mission, d'animation, d'initiative, d'arbitrage et d'éducation. Et, pour être tout à fait honnête, je dois ajouter qu'il y a quelques années, j'ai institué une Commission diocésaine chargée des bâtiments du culte, pour exercer à leur égard une vigilance permanente et pour susciter chaque année un colloque qui réunit des responsables de l'Église et des élus locaux.

II – QUE L'ÉGLISE SOIT RECONNUE AVEC SA TRADITION VIVANTE!

Et qu'elle se reconnaisse elle-même comme liée à cette Tradition vivante qui passe par les églises !

Nous sommes là sur un terrain culturel qui est le plus commun, mais qui est sans doute devenu le plus sensible, pour un certain nombre de raisons qui méritent d'être pesées et pensées avec soin.

Première raison qui est une évidence : nous venons tous après une profonde « rupture de traditions » qui s'est accomplie dans les années 1965 – 1975 et qui a laissé des traces

durables dans les consciences et dans les institutions. Je n'ignore évidemment pas que certains membres de l'Église n'ont pas toujours mesuré la portée de cette rupture et que, parfois, ils l'ont favorisée, en prenant des distances à l'égard du culte catholique, des lieux de culte, des objets du culte, des célébrations du culte. Ils le faisaient d'ailleurs à partir de certaines catégories théologiques pertinentes, mais qu'ils maniaient sans précaution, en particulier en séparant et en opposant la foi et la religion, la foi et la culture, en ne voulant pas reconnaître que la Révélation chrétienne répond aussi à cette aspiration au sacré dont tout être humain est porteur.

La conséquence de cette rupture des traditions, c'est une amnésie assez générale en matière religieuse qui marque les jeunes générations et dont tous les éducateurs sont témoins. Ce n'est pas un hasard si l'on doit à Régis DEBRAY le rapport sur « l'enseignement du fait religieux » à l'école publique, parce que cet ami philosophe sait très bien que même une société sécularisée ne peut pas se couper de ses racines religieuses.

Mais il y a une autre conséquence de cette même rupture des traditions, et je vous demande d'y prêter attention, parce qu'elle est parfois inconsciente et d'autant plus tentante. Il s'agit d'une sorte de choc en retour, qui se manifeste par la fascination pour le passé, et qui passe par les bâtiments du culte. Ceux qui sont les adeptes de ce choc en retour réagissent inconsciemment à ceux qui, jadis, cherchaient à séparer la foi de la culture. Eux cherchent aujourd'hui à séparer la culture, et notamment la culture catholique de la foi chrétienne.

Autrement dit, on peut, ici ou là, pratiquer à l'égard des bâtiments du culte une sorte de « réduction culturelle ». On admire, à juste titre, leur beauté, qu'ils soient de l'époque romane ou gothique ou baroque, ou qu'ils soient inspirés par le « gothique éternel » du XIX siècle. On est ému, à juste titre, par leur état de délabrement et parfois d'abandon. Mais ce respect pour leur indéniable valeur culturelle ne s'accompagne pas toujours d'une conscience aussi vive de leur relation actuelle à la vie des communautés chrétiennes, des paroisses. Nous, catholiques d'aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous résigner à être considérés comme les adeptes d'une tradition vénérable, mais dépassée.

C'est pourquoi j'en appelle à la reconnaissance de la Tradition vivante de l'Église dans son état présent. Avec deux notes inséparables, sur lesquelles je me permets d'insister et qui ne devraient pas vous surprendre.

Première note : l'affaiblissement incontestable des institutions catholiques, lié à la perte d'une certaine mémoire chrétienne, à la baisse de la pratique religieuse, au vieillissement du clergé, et aussi à la mobilité ambiante.

Mais – c'est la deuxième note - dans cet état d'affaiblissement se produit – on ne le sait pas assez – une sorte de recomposition du tissu de la foi et de l'Église, dont je suis témoin dans mon diocèse et dans bon nombre de diocèses.

Certes, il n'y a plus de prêtre résidant dans toutes les communes, mais avec les prêtres présents dans un secteur, il y a des hommes et des femmes que l'on appelle en Charente des « relais paroissiaux », qui exercent une mission de proximité, et l'une des tâches principales liées à cette mission consiste précisément à veiller sur les églises, pour qu'elles soient non seulement ouvertes, mais vivantes de la présence de Dieu, entretenues, fleuries, habitées, et aussi accessibles à des pèlerins de passage dont la prière reste le secret personnel.

Il est évident que la prière fait partie de la Tradition vivante de l'Église! Il suffit pour s'en convaincre de feuilleter les cahiers souvent déposés au fond de nos églises. Alors on perçoit, au-delà des apparences, ce courant invisible de la foi en Dieu qui continue à jaillir parmi nous...

Qu'il me suffise d'ajouter ceci pour conclure cette première insistance par quelques suggestions institutionnelles !

S'il y a des cris d'alarme par rapport à l'avenir de nos églises, il y a aussi, dans nos églises, des cris de prière, qui font partie de notre patrimoine commun. Il serait utile de faire connaître aussi ce patrimoine là.

Il me semble également que nous avons, dans l'Église et dans la société, à développer l'information au sujet de cette présence de proximité locale qui est la volonté de l'Église et qui est aussi, au-delà des couleurs politiques, la volonté de beaucoup d'élus locaux. Il doit être ainsi clair pour tous que nos églises, tout en étant des bâtiments fragiles, sont aussi des lieux de vie ouverts à tous. En d'autres termes, plus triviaux, leur valeur culturelle a une dimension sociale, qui vaut autant pour des périphéries urbaines que pour des zones rurales.

J'illustre ainsi, dune certaine manière, les affirmations du philosophe agnostique Marcel GAUCHET qui note que, dans nos sociétés sécularisées, les institutions religieuses ont toujours une mission large à exercer.

« Elle sont, dans un monde détraditionalisé, le seul bastion de la tradition qui surnage, parce que, précisément, cette tradition ne se transmet pas seulement par la coutume et l'héritage, mais passe par l'explicitation du Livre, l'expression de la foi et son enseignement (et j'ajouterai : par le culte et par la prière)...Cette singularité les désigne pour une fonction plus vaste à l'échelle de la collectivité : celle de gardienne et de passeuse de l'histoire profonde où nous avons nos origines... » (Marcel GAUCHET, **Un monde désenchanté ?** Paris, 2004, p. 246).

Autrement dit, les bâtiments du culte catholique, les églises, les sanctuaires, ne peuvent pas se réduire à être des signes privés. Qu'on le veuille ou non, ils sont sur la place publique. Ils valent pour tous.

III – QUE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ACCEPTE DE FAVORISER AVEC D'AUTRES L'AVENIR DE NOS ÉGLISES!

Les bâtiments du culte catholique valent pour tous. Cette affirmation générale demande évidemment à être mise en œuvre d'une manière réaliste.

Soyons donc réalistes et reconnaissons que nous nous trouvons ici sur un terrain extrêmement sensible, puisqu'il s'agit des relations parfois difficiles entre les affectataires et les propriétaires, et plus encore des délimitations de frontières entre l'affectation prioritairement cultuelle et l'usage éventuellement culturel des églises. On sait qu'il existe à ce sujet des points de vue et même des perspectives assez profondément opposés! Je ne prendrai pas parti par rapport à ces questions. Je voudrais les aborder d'une manière non pas théorique, mais pratique, sans m'interdire de faire appel aussi à la pratique de la foi et de la théologie catholiques.

Première remarque qui me paraît de bon sens : entre affectataires et propriétaires, sans oublier les divers responsables des services culturels, nous avons besoin de pratiquer des relations ordinaires, au lieu de nous rencontrer seulement quand il faut faire face à des situations d'urgence.

. C'est dans ce but que j'ai constitué une Commission diocésaine pour les bâtiments du culte. Elle ne peut pas résoudre toutes les difficultés, mais elle existe pour que se développent de façon habituelle, spécialement avec les municipalités, avec les maires et les élus locaux, des concertations régulières. Je me suis ainsi aperçu que l'anniversaire de la loi de 1905 a eu un effet très positif, en faisant connaître le détail de cette loi, notamment en ce qui concerne les responsabilités larges reconnues aux communes propriétaires. Et je me suis réjoui – secrètement, je l'avoue – de faire valoir ainsi, comme évêque, ce qui me semble aujourd'hui bon et utile dans cette grande loi laïque.

- . Mais ces rencontres avec les divers responsables culturels, notamment les conservateurs et les architectes des monuments historiques, à l'échelon régional ou départemental, voire au niveau de la Direction du Patrimoine, m'ont montré que nous étions tous prêts à de véritables collaborations.
- soit pour que nous, les affectataires, nous ayons alors l'occasion d'expliquer comment certains aménagements de l'église sont justifiés par les exigences de la prière et de la liturgie.
- soit pour donner aux responsables culturels, avec leurs propres compétences, la possibilité de nous expliquer pourquoi on ne doit pas faire abstraction d'une structure architecturale et comment nos requêtes liturgiques pouvaient s'harmoniser ou non avec cette structure

À certains moments de ces rencontres et de ces confrontations si utiles, j'ai compris à quel point les chemins de la foi et ceux de la culture et de l'art étaient convergents, parce que nous pouvons les parcourir de l'intérieur de nos responsabilités respectives, et non pas à partir de positions préfabriquées.

- Je continuerai donc à plaider pour que, du côté des pouvoirs publics et du côté de l'Église, nous apprenions et nous consentions davantage à nous rencontrer et à nous expliquer pour être effectivement au service habituel de nos bâtiments du culte, sans attendre qu'ils s'effondrent.
- Seconde remarque : s'il s'agit de s'interroger sur un usage culturel élargi de nos églises, je demande aussi que l'on ne procède pas de façon théorique, en laissant entendre que des concerts pourraient remplir des missions de service public en garantissant la sauvegarde des lieux de culte trop peu utilisés.

Il ne s'agit évidemment pas de refuser systématiquement toute manifestation culturelle dans une église. Il s'agit d'abord de vérifier que la culture ne masque pas des intentions qui seraient d'abord financières. Il s'agit surtout de discerner ce qui convient, c'est-à-dire ce qui est compatible avec les droits de l'affectataire, et surtout avec la vie et la prière actuelles des communautés chrétiennes.

Là encore, il me semble qu'un travail d'éducation mutuelle est nécessaire et possible. Il est vrai que nous, catholiques, nous ne sommes pas toujours assez sensibles au travail des artistes qui, consciemment ou inconsciemment, cherchent à faire valoir ce qui, en tout être humain, peut l'éveiller à ce qui le dépasse.

Oui, il faut que nos églises vivent de Dieu et de la foi en Dieu, en laissant Dieu luimême passer par des chemins qui ne sont pas les nôtres et qui peuvent être ceux de la création artistique. De sorte qu'avant de parler d'organiser des concerts ou des expositions dans nos églises, il faudrait aussi nous demander quelles créations nouvelles peuvent contribuer à la vie de ses édifices. Et je peux attester que des communautés chrétiennes, et aussi des communes, sont capables de soutenir ce genre d'initiatives.

On comprend alors qu'il ne s'agit pas d'assurer la survie de bâtiments vénérables mais de les inscrire dans ce processus organique de la Tradition chrétienne qui est capable d'engendrer du neuf!

- Dernière remarque : nous ne savons pas assez que le culte catholique est aussi, à sa manière, créateur de culture, et d'une culture offerte à toutes les personnes qui entrent dans nos églises.

Parce que le culte, la prière, la liturgie donnent à voir, à sentir, à toucher les points forts et les points sensibles de la Révélation chrétienne de Dieu. Nos églises ne sont pas au

service de la seule affirmation catholique. Elles manifestent l'Alliance de Dieu avec tous ses enfants sur notre terre.

Comment cela est-il possible ? Quelle est cette culture enracinée dans le culte ?

- Il y a dans une église ce que des agnostiques et des incroyants perçoivent parfois mieux que des croyants : une distance presque sensible par rapport aux rumeurs du monde et à ses violences, et aussi la promesse d'un accueil paisible et désintéressé.
- En même temps, on peut pressentir que ce lieu est habité et plus précisément qu'il a un centre, un cœur, qu'il est orienté. D'une manière ou d'une autre, même sans savoir ce qu'est l'Eucharistie, on devrait pouvoir deviner qu'une présence est là, offerte, donnée, gratuite.
- Il y a une troisième note, peut-être plus difficile à saisir de façon immédiate, encore qu'elle soit peut-être le secret de beaucoup. Dans nos églises, il n'y a aucun contrôle, aucune sélection préalable. Chacun peut trouver sa place, circuler, regarder, s'arrêter, goûter le silence, la paix, la présence cachée...

Je suis sûr que ces trois notes font aussi partie de notre patrimoine commun et qu'elles peuvent très bien trouver un écho chez des artistes, des architectes, des musiciens, et aussi des responsables culturels et des élus locaux...

IV – QUE L'ÉGLISE EXERCE SA MISSION D'INITIATION CHRÉTIENNE DANS SES ÉGLISES!

L'extérieur tient par l'intérieur

J'espère avoir déjà répondu à la question qui m'a été posée : oui, l'Église catholique en France veut encore de ses églises, mais elle désire être elle-même reconnue avec sa Tradition vivante et sa capacité de travailler avec d'autres, responsables culturels ou membres des collectivités publiques, à l'avenir de ses églises.

Mais je pense pouvoir et devoir aller plus loin en partant du vocabulaire lui-même qui emploie le même terme, église, avec une minuscule et une majuscule, pour désigner deux réalités différentes et pourtant étroitement associées : les églises, en tant qu'édifices affectés au culte catholique et l'Église, en tant que mystère de foi qui vient de Dieu et s'inscrit à l'intérieur de notre humanité.

Un phénomène médiatique prévaut depuis bien des années, que Régis DEBRAY serait certainement capable de commenter : on montre avant tout l'extérieur des églises, les clochers et les murs, surtout s'ils sont en mauvais état, et, même quand une cérémonie catholique, un mariage ou des obsèques, est célébrée dans un de ces édifices, les prises de vue se concentrent presque toujours sur l'extérieur, l'entrée ou la sortie du cercueil, ou l'arrivée des mariés. Rien sur ce qui se passe à l'intérieur.

J'ai donc ici à faire entendre un appel : sans faire de prosélytisme, je demande à ce que l'on comprenne que l'Église catholique n'est pas une secte, qu'elle ne se cache pas, que son culte n'est ni secret, ni réservé à une élite ou à un groupe d'initiés. Nous avons donc la responsabilité également commune non pas de convertir à la religion catholique, mais de comprendre ce qui s'accomplit à l'intérieur de nos églises. Car c'est l'intérieur qui justifie et fait tenir l'extérieur. À l'intérieur de nos églises, l'Église catholique accueille, rassemble et conduit au cœur du mystère de Dieu...

Nos églises accueillent

Je me souviens d'un dialogue inattendu qu'il m'a été donné d'avoir dans l'une de nos grandes basiliques françaises. Je venais d'y entrer. Quelqu'un s'approcha aussitôt de moi pour me demander : « Êtes-vous venu pour prier ? »

J'avoue que je fus surpris du caractère insistant et presque péremptoire de cette question, à laquelle je ne répondis qu'en allant me placer près d'une statue de la Vierge Marie, précisément pour prier et aussi pour me laisser saisir par la beauté de l'édifice, l'ampleur des voûtes, la lumière des vitraux et cette rumeur indéfinissable qui emplissait cette basilique prestigieuse.

Mais la question m'avait surpris : elle révélait une conception au moins maladroite, sinon dualiste du sacré chrétien, comme s'il y avait d'un côté le groupe des croyants qui savent prier, et de l'autre le commun des visiteurs auquel on réservera les explications architecturales et artistiques.

Il me paraît absolument normal que nous soyons ensemble convaincus que nos églises sont des maisons de Dieu ouvertes à tous et que l'on peut y pratiquer un dialogue concret entre la culture, l'art et la foi.

C'est à une éducation permanente que nous sommes appelés pour relier aussi justement que possible la structure architecturale, l'espace liturgique, le lieu de prière et la vocation ecclésiale.

Je ne peux pas me résigner à ce que l'on puise un jour imaginer une sorte de cogestion de nos églises, pour lesquelles on imaginerait une sorte de double affectation, cultuelle et culturelle. Accueillir est un acte inconditionnel et large.

Et peut-être – permettez-moi cette allusion institutionnelle – faudrait-il vérifier et pratiquer davantage ce que le Conseil d'État a permis en 1910, en prévoyant que les collectivités publiques peuvent confier des activités rémunérée de gardiennage à des ministres du culte. Ne pourrait-on pas explorer à nouveau cette possibilité concrète en laissant aux ministres du culte le soin de désigner les personnes chargées de cette mission ?

En tout cas, il doit être clair que l'avenir de nos églises est lié à leur mission indiscutable d'accueil.

Nos églises rassemblent.

Je sais bien que des leitmotiv dominants disent que les églises sont vides ou se vident. Il faudrait vérifier en permanence ce fait qui est soumis à toutes sortes de circonstances et de paramètres quasiment impossibles à évaluer.

Je suis convaincu que la sociologie religieuse ne peut plus se contenter des indices religieux qui assimilent l'appartenance catholique à la messe du dimanche célébrée en un même lieu. On ne peut pas ne pas tenir compte de la mobilité ambiante et aussi de la pratique des « temps forts » dans la vie chrétienne. Les médias gagneraient à se familiariser avec ce réalisme-là.

Mais, de toute manière, on ne peut plus ignorer un phénomène presque évident et pourtant méconnu : nos églises sont aujourd'hui à l'image de la grande Église, qui ne se présente plus comme un bloc fermé sur lui-même, mais comme un corps, peut-être affaibli et blessé, mais vivant et constitué de membres divers.

Et c'est cette diversité intérieure à l'Église et à nos églises qui constitue un signe parlant. J'en veux pour preuve les moments où je suis invité, comme évêque, à présider la messe pour marquer la restauration d'une église. Cette célébration se présente comme un acte public en même temps que comme une manifestation de la foi catholique.

Et j'atteste que ce n'est pas la formalité cérémonielle qui l'emporte. C'est un besoin profond de rassemblement réel, avec des hommes et des femmes très différents et très diversement engagés politiquement, mais qui acceptent – et c'est visible – de regarder un moment dans la même direction grâce à la célébration de ce culte.

Il ne s'agit pas de réécrire la loi de 1905 et de conférer à l'Église catholique je ne sais quelle reconnaissance publique. Mais il s'agit de constater que, dans notre société éclatée, compartimentée, génératrice de séparations, nos églises peuvent être reconnues comme des lieux qui réunissent largement et qui donnent des raisons de lutter contre les séparations.

Rassurez-vous, s'il le fallait : je ne cherche pas du tout à conférer un statut de service public à nos bâtiments du culte. Je m'exprime ici comme un citoyen qui ne se résigne pas à ce qui entrave notre appartenance à une même histoire et qui se réjouit de tout ce qui peut nous relier.

Nos églises conduisent au cœur du mystère de Dieu

Et si jamais certains craignaient, malgré tout, que je plaide exagérément pour une identité exclusivement catholique de la France, alors, je les rassurerais en me situant encore sur ce qui est le plus intérieur dans nos églises : l'initiation au mystère de Dieu.

Et je le ferai en m'appuyant sur mon expérience pastorale d'évêque amené à rencontrer parfois des musulmans. Ce fut d'abord en 1999 : des algériens sans papiers étaient venus, sous une tente, s'installer devant la façade de notre cathédrale Saint Pierre pour faire une grève de la faim. J'ai aussitôt constitué un groupe de médiation et je suis allé les rencontrer. Après les avoir écoutés, j'ai demandé à l'un d'entre eux : « Pourquoi êtes-vous venus ici ? » Je n'oublierai jamais sa réponse : « Ici, c'est un lieu sacré, il y aura toujours des gens pour nous écouter. » Cet homme, ce musulman, avait compris l'essentiel du sacré chrétien, qui ne sépare jamais l'adoration de Dieu de l'ouverture aux autres. J'ajoute que la grève de la faim cessa aussitôt et que le groupe de médiation fit ce qu'il fallait pour héberger ces personnes et obtenir leur régularisation.

Mais j'ai un autre souvenir marquant dans notre cathédrale Saint Pierre : le 18 septembre 2001, une semaine après les terribles attentats de New York, je présidais une messe pour les victimes de cet acte horrible de terrorisme. La cathédrale était pleine, avec toutes les autorités publiques. Et voilà qu'à la fin de la messe, alors que j'allais remonter à l'autel, je vois s'avancer, du fond de la cathédrale, un homme que je reconnus assez vite, un membre de la communauté musulmane. Il vint jusque dans le chœur et il me dit à voix basse : « J'ai un message pour vous. » Je le regardais en lui demandant : « Quel message ? » Et il me répondit : « Nous demandons pardon pour ces gens-là. »

J'ai compris alors que nos églises peuvent devenir parfois des lieux où l'on s'ouvre au mystère de Dieu d'une façon inespérée, au milieu même des violences du monde. Je le dis en pensant – avec le sourire – à la frise qui décore la façade de notre cathédrale et qui représente des combats acharnés entre les Français et les Sarrazins, sans doute après la prise de Saragosse.

Et je ne peux pas oublier l'exposition consacrée aux moines de Tibérine (qui fut aussi organisée dans notre cathédrale) et qui montrait ces hommes agenouillés avant le moment de l'ultime offrande.

Et que l'on ne vienne pas alors nous embêter en nous demandant de distinguer le culte, la culture, l'histoire et la politique ! Pourquoi ne pas accepter que la profondeur du mystère de Dieu se déploie dans nos églises, selon la grande symbolique qu'évoque l'apôtre Paul dans sa Lettre aux Éphésiens ?

« En sa personne, il a tué la haine. Il est venu annoncer la paix, à vous qui étiez loin et la paix à ceux qui étaient proches. C'est grâce à lui que les uns et les autres, dans un seul Esprit, nous avons accès auprès du Père ... C'est en lui que toutes la construction s'ajuste et s'élève pour former un temple saint dans le Seigneur ... » (Éphésiens 2, 16-17, 21).

Rien ne peut empêcher l'Église catholique d'avoir en vue cet horizon, tout en respectant la loi de 1905 et en apprenant à travailler avec d'autres pour l'avenir de nos églises!

Claude DAGENS évêque d'Angoulême Paris, le 11 septembre 2007